

Contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable 2022 : cartographie des risques et plan d'actions 2022

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2021-084 du 18 octobre 2021 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 décembre 2021, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable 2022 : cartographie des risques et plan d'actions 2022 tels que détaillés dans le document joint à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 17

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 5

Fait à Lyon, le 14 décembre 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

